

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES
ECOLES**

ACADEMIE DE LILLE

Rapport du jury

session 2015

SOMMAIRE

Epreuves écrites de Français	p.4
Epreuves écrites de mathématiques.....	p.8
Oral 1 synthèse générale.....	p.11
Sciences et technologie.....	p.14
Histoire.....	p.16
Géographie.....	p.19
Histoire des arts.....	p.22
Arts visuels.....	p.27
Education musicale.....	p.28
Enseignement moral et civique.....	p.31
Oral 2 , partie 1, E.P.S.....	p.34
Oral 2 , partie 2, connaissance du système éducatif français.....	p.38

Le concours 2015 de recrutement des professeurs des écoles constituait la deuxième session d'épreuves dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013.

Sur les 4219 candidats inscrits, 2196 (soit 52,05%) se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité.

1004 candidats ont été déclarés admissibles. Après étude et vérification des dossiers 13 rejets ont été prononcés.

- Concours externe public : 905 admissibles pour 588 postes, 588 admis (+ 132 en liste complémentaire)

- Troisième concours public : 20 admissibles pour 12 postes, 12 admis (+ 5 en liste complémentaire)

- Concours externe privé : 79 admissibles pour 60 postes, 60 admis.

Epreuves d'admissibilité

Epreuve écrite de français

Le sujet apparaît dans son ensemble peu discriminant. Les performances des candidats sont légèrement meilleures que l'an dernier. Beaucoup de candidats semblent rencontrer des difficultés dans la gestion du temps de l'épreuve (longue mobilisation sur la première partie au détriment de la partie 3).

- **Première partie** « *Question relative aux textes proposés* »

Le sujet

Les textes étaient moins ardues que l'an dernier. Cette partie apparaît peu discriminante. Analyse des copies

Analyse des copies

Les correcteurs relèvent une très grande hétérogénéité dans les productions tant au niveau de la capacité d'analyse de textes que de la maîtrise de la langue française.

Une compréhension des textes

Le corpus ne présentait pas de difficultés particulières. Il a donc été dans l'ensemble bien compris, à l'exception du texte de Delerm (certains l'ont omis, d'autres n'ont pas vu sa dimension autobiographique). Par ailleurs, les textes ont parfois été examinés avec une attention très inégale : en particulier celui de Delerm et l'article du Monde.

Sur le fond, beaucoup de candidats tendent à rester « en surface », à traiter les sujets de façon superficielle, c'est-à-dire en abordant de grandes généralités. Ils n'approfondissent pas et n'étayent pas leurs propos. Ce qui interroge sur la compréhension réelle qu'ils ont des idées abordées dans le corpus. Ce seront essentiellement les compétences rédactionnelles qui sont évaluées dans cette première partie.

Un exercice d'écriture

Le plan proposé est souvent cohérent dans la mesure où il est souvent la reprise de l'énoncé de départ.

Le jury observé une bonne maîtrise en général de la forme canonique qui apparaît toutefois moins satisfaisante quand il s'agit de la cohérence interne des paragraphes (quelques soucis avec des connecteurs logiques mal employés, juxtaposition d'idées plutôt qu'enchaînement logique).

Il est regrettable que dans une perspective professionnelle les candidats ne soient pas plus attentifs à une expression plus marquée de leur argumentation. Dans leur futur métier, ils devront être rigoureux sur la structuration de leur discours pour guider et structurer la pensée des élèves.

L'introduction et la conclusion, toujours présentes, sont parfois redondantes et simplistes.

Le jury note toutefois un savoir-faire rédactionnel en progrès.

Un exercice de synthèse

Certains candidats paraphrasent les auteurs et ne produisent pas réellement d'analyse : ils juxtaposent des citations sans réellement produire d'écrit. Outre la paraphrase, la difficulté majeure de nombreux candidats consiste à mettre en lien, en résonance les textes.

Les candidats doivent travailler davantage la reformulation: parfois ils commettent des contresens parce que la reformulation est maladroite.

Les documents sont correctement référencés.

- **Deuxième partie « Connaissance de la langue »**

Le sujet

Les 4 questions posées correspondaient parfaitement aux attendus pour l'exercice du métier de professeur des écoles. La consigne n'est pas toujours comprise sur l'analyse des propositions (les candidats proposent une analyse grammaticale des différents éléments constitutifs de la phrase).

Analyse des copies

Les candidats témoignent d'une maîtrise très insuffisante de la grammaire : beaucoup de confusions sur la nature des propositions, la nature et la fonction des éléments grammaticaux, la désignation des occurrences.

La proposition subordonnée relative est souvent bien identifiée, sa fonction pose davantage problème. Les subordonnées circonstancielles n'ont pas toujours été identifiées.

Les erreurs sont corrigées mais elles sont peu ou pas explicitées en utilisant les termes adéquats. Leur justification est parfois approximative voire erronée. Ce constat amène le jury à douter des capacités des candidats à enseigner ces notions en classe.

Des difficultés à définir précisément les mots sont également identifiées (recours à l'emploi du mot dans une phrase pour définition, usage de synonymes pour définir un mot, énoncé de mots de la même famille).

- **Troisième partie « Analyse de supports d'enseignement »**

Le sujet

Cette partie du sujet est intéressante et permet de déceler assez facilement si le candidat dispose des pré requis du futur enseignant dans la mesure où elle amène le candidat à porter un regard sur l'élève et sur le rôle de l'enseignant. Cette partie a vraiment permis de discriminer les candidats.

Analyse des copies

C'est la partie la moins bien réussie par les candidats et celle à laquelle ils ont de toute évidence accordé le moins de temps. La connaissance de l'élève et de la pratique de classe apparaissent ici pour de très nombreux candidats très insuffisantes.

Trop de candidats se contentent sur les 2^{ème} et 3^{ème} questions de propos trop généraux. Ils sont très nombreux à évoquer le classement de Nina Catach, malheureusement avec pas mal de confusions et peu d'éléments réflexifs quant aux erreurs de l'élève. Cette terminologie plaquée sans être vraiment comprise ne montre absolument pas une intelligence de lecture des erreurs des élèves.

Dans les propositions pédagogiques formulées, les démarches inductives sont très peu retenues, et les erreurs sont systématiquement considérées comme des « fautes » sur lesquelles il n'est pas envisagé de s'appuyer. La très grande majorité des candidats proposent des leçons basées sur l'apprentissage de règles et la réalisation d'exercices. Il est regrettable de percevoir dans certaines copies une image réductrice de l'élève qui demeure cantonné dans un rôle de simple exécutant d'un nombre important d'exercices d'application.

La différenciation et la prise en compte des besoins des élèves n'apparaissent qu'exceptionnellement. Quelques candidats n'ont pas conscience du rôle de l'enseignant face à l'hétérogénéité de la classe et semblent attendre beaucoup d'un travail personnel à la maison.

Très peu de copies étayent leurs propositions par des références à des travaux de recherches ou à des auteurs aidant à la construction d'une meilleure compréhension du processus d'apprentissage et des difficultés scolaires. Les références aux programmes officiels sont très rares. De la même manière peu de références à l'utilisation du numérique sont présentes.

Quelques personnes toutefois ont perçu l'intérêt de donner du sens aux apprentissages, évoquent la pédagogie de projet, la nécessité d'impliquer réellement l'élève dans les apprentissages. Quelques-uns ont perçu l'importance de mettre en lien les disciplines : faire écrire dans tous les domaines,...

Ont été valorisées les initiatives d'accompagnement de l'élève, la valorisation, les retours métacognitifs sur la langue et les entrées pédagogiques diversifiées.

Enfin rares sont les candidats qui ont mis en relief le rôle de l'orthographe, sa place dans les programmes.

- **La maîtrise de la langue française**

L'orthographe (accords dans le GN et du GNS/GV), pose problème à beaucoup (trop !). L'usage d'un registre de langue familier a été parfois relevé.

Force est de constater que trop de copies présentent encore une **orthographe** défailante. Les candidats doivent absolument prendre conscience que la maîtrise de la langue est une condition **indispensable à l'exercice du métier**.

Graphie et présentation

Par ailleurs, la **graphie** et le **soin** dans la présentation ne relèvent pas d'une finalité purement décorative et il faut attirer l'attention des candidats sur les efforts à fournir ici. Certains d'entre eux ont une écriture qu'il est parfois extrêmement pénible de déchiffrer, quand elle n'est pas carrément illisible.

- **Les candidats ayant obtenu une note éliminatoire**

La majorité d'entre eux n'a pas traité la première partie de l'épreuve et a montré dans les deux autres parties une maîtrise très insuffisante de la langue française (erreurs orthographiques, incorrections syntaxiques et imprécisions lexicales graves et nombreuses).

Ces constats permettent aux correcteurs de penser que les candidats concernés n'ont pas préparé sérieusement l'épreuve et présentent des lacunes dans le domaine de la langue incompatibles avec l'exercice du métier de professeur des écoles.

Epreuve écrite de Mathématiques

Première partie

Calcul de l'aire d'un polygone de Pick

Il s'agit ici de déterminer l'aire d'un polygone dans un réseau pointé.

Les parties A et B sont bien traitées dans l'ensemble bien que la présentation soit assez originale.

Dans la partie C il s'agit de démontrer un certain nombre de résultats. Il est assez fréquent de voir les candidats se limiter à illustrer les propriétés par quelques exemples sans proposer une démonstration formelle. La méconnaissance de l'arithmétique est ici flagrante pour bon nombre de candidats. En revanche les candidats font preuve d'originalité, voire de créativité lorsqu'il s'agit de construire un polygone vérifiant certaines propriétés. On observe également chez certains d'entre eux la louable intention de se lancer dans une démarche même si cette dernière n'aboutit pas.

La partie D est globalement peu réussie. À la première question la manipulation d'équation mène à de nombreuses erreurs, quant à la deuxième question, elle est rarement traitée.

Deuxième partie

Exercice 1

C'est l'exercice pour lequel les candidats se sont le moins engagés. Parmi les erreurs les plus fréquentes, on note la mauvaise gestion d'un problème ouvrant à plusieurs solutions, on se limite souvent à en donner une seule, on donne rarement l'ensemble des solutions, ces dernières ne sont que rarement présentées correctement, c'est à dire sous forme d'un couple.

Exercice 2

Les deux premières questions sont bien traitées dans l'ensemble.

Les réponses aux deux questions suivantes montrent que la proportionnalité n'est pas une notion que les candidats possèdent correctement : nombre d'entre eux considère que la situation n'est pas proportionnelle à la question 3 tout en s'engageant dans un calcul de proportionnalité à la question 4 ! Les notions « fonctions affines », « fonctions linéaires » et « évolution régulière » sont bien confuses.

Enfin les problèmes de conversion ne sont pas rares dans la question 5, ce qui mène à des réponses parfois bien improbables sans que les candidats s'en émeuvent...

Exercice 3

La figure est très souvent correctement construite, on observe quelques rares erreurs d'échelle. L'inégalité triangulaire nécessaire au traitement de la question 3 est souvent évoquée au travers de l'évocation du « plus court chemin ». Pour la suite de l'exercice, si le théorème de Thalès est souvent évoqué, la maîtrise du calcul algébrique en écriture fractionnaire est aléatoire pour près d'une moitié des candidats. Quant à l'utilisation du théorème de Pythagore, il entraîne des maladresses dans la manipulation des carrés et des racines carrées.

Troisième partie

Situation 1 :

Les réponses à la première question sont souvent acceptables. En revanche la définition du nombre décimal est toujours aussi fantaisiste ! C'est celle du « nombre à virgule » qui prédomine. On observe également des réponses inadaptées au niveau de l'école élémentaire.

Situation 2 :

Les réponses à cette question sont rarement clairement exposées ce qui montre sans doute les difficultés que les candidats rencontrent dans la reconnaissance et la manipulation des fractions décimales : comment mettre en évidence les compétences d'un élève si on ne les maîtrise pas soi-même...

Situation 3 :

La proportionnalité est souvent évoquée dans ces situations qui n'en relèvent pas, à contrario, la division euclidienne est très rarement évoquée. Si les mots quotient et partition sont fréquemment utilisés dans l'argumentaire des candidats, les confusions sont nombreuses. Par ailleurs, beaucoup de candidats centrent leur argumentation sur le vécu de l'enfant plutôt que sur l'apprentissage de la notion mathématique. Enfin, les candidats qui proposent de traiter en premier le deuxième problème le font en invoquant le recours à la division décimale alors que cette notion reste à construire en CM2.

Situation 4 :

Le traitement réservé à cette quatrième situation révèle une réelle méconnaissance des attendus de l'école élémentaire dans le domaine de la division : la technique d'Anaïs est en général mal comprise par les candidats qui lui préfèrent celle d'Adama, qui est pourtant une technique experte... En revanche, les erreurs des deux autres élèves sont correctement perçues.

Conclusion

On observe des productions moins sujettes au verbiage que l'an dernier avec des prises d'indices didactiques parfois pertinents, en tout cas prometteurs pour de futurs enseignants.

Pour autant, le niveau global des candidats en mathématique est largement perfectible : ils peinent en général dans la maîtrise de notions du niveau collège, particulièrement dans le domaine de l'arithmétique, du calcul algébrique, qu'il soit numérique ou littérale, et de la production d'une preuve.

Plus généralement, nombreux sont les correcteurs qui regrettent une production souvent mal présentée, à la graphie négligée et émaillée d'étalage de « blanc » ou de ratures grossières. Des critiques identiques concernent la qualité de l'orthographe et de la syntaxe, ce qui n'est guère acceptable pour de futurs enseignants.

Les candidats gagneraient à prendre le temps de lire complètement et avec attention le sujet afin de répondre avec plus de pertinence et d'à-propos, mais également de répondre avec concision : la dilution n'apporte que le risque de se trouver hors propos.

Epreuves d'admission

Oral 1

Synthèse générale

Chez la majorité des candidats, le déroulement de l'épreuve est connu, les modalités de présentation sont respectées à la fois dans la durée (temps des 20 minutes généralement bien utilisé), et dans la forme.

La grande majorité des candidats adopte une posture et une présentation en conformité avec les attentes et un niveau de langue adapté. Les enjeux sont réellement perceptibles chez certains candidats : émotions plus ou moins bien contenues. Dans de rares cas, on a déploré une présentation désinvolte, un ton familier, un niveau de langue inadapté. La méconnaissance des modalités de l'épreuve est très discriminante.

L'exposé suit généralement un plan annoncé : le candidat est encouragé à relier au maximum les différentes parties scientifique, didactique et pédagogique.

A la seconde partie de l'épreuve, beaucoup de candidats ne s'appuient pas réellement sur les questions posées pour développer et montrer leur capacité à argumenter mais se contentent d'apporter des réponses rapides.

Pour la plupart, les candidats savent qu'ils doivent montrer leurs capacités à communiquer et à participer aux échanges avec le jury, à présenter des concepts et à développer leur séquence ; les présentations orales qui se différencient correspondraient davantage à des candidats libres.

En règle générale, les candidats ont également compris les attendus concernant la posture, la qualité de l'expression et le niveau de langue.

Sur les capacités de communication, les candidats regardent généralement le jury et cherchent à entrer en dialogue par une présentation vivante, ou un diaporama ; celui-ci peut être un excellent outil s'il ne se limite pas au simple support de lecture.

La contextualisation des textes officiels est faite : Socle et programmes sont cités (c), les enjeux pédagogiques sont perçus (c), et les connaissances scientifiques exposées. La notion de séquence est bien comprise mais la progressivité sur les cycles peu ou pas abordée, les parties didactique et pédagogique sont en général stéréotypées.

Parfois, la technique d'exposé est à améliorer : des recommandations sont formulées sur l'importance du maintien d'un bon niveau de langue car certains candidats semblent oublier la posture de futur enseignant qui est de mise lorsqu'on se présente à l'épreuve.

Chez la majorité des candidats en difficulté :

- on peut noter une confusion entre partie exposant les connaissances théoriques liées à la discipline et les connaissances en sciences de l'éducation
- un niveau des connaissances qui se limite à celui à enseigner chez l'élève, sans approfondissement des notions traitées, des savoirs disciplinaires très succincts et présentés de manière superficielle.
- Souvent on déplore un manque de connaissances et de culture générales, ce qui se manifeste par une incapacité des candidats à s'éloigner du contenu préparé.

Les concepts pédagogiques sont le plus souvent absents, peu en prise avec les réalités d'une classe. Le rôle et la place du maître, la notion d'étayage/ guidage, ainsi que les modalités de différenciation sont peu abordés.

La question de l'évaluation mériterait un réel approfondissement pour dépasser l'approche sommative centrée sur les connaissances.

Enfin, l'interdisciplinarité est peu envisagée.

A propos des sujets traités, on observe une certaine redondance, certaines notions sont très peu abordées voire inexistantes, et l'on peut s'interroger sur le fait que tout le programme de l'école primaire ait été appréhendé.

On voit plutôt des entrées thématiques, les mêmes thèmes revenant très souvent, parfois sous des formes stéréotypées, des séquences reprises à l'identique.

Il n'y a pas toujours adéquation des propositions de mise en œuvre avec l'année du cycle choisie.

Les qualités relevées chez les bons candidats (dossier, exposé, entretien) :

Dossier / exposé:

Le dossier est structuré, paginé et soigné dans sa mise en forme, les parties sont équilibrées. Les contenus théoriques sont précis et en pleine adéquation avec la séquence.

Lors de l'exposé, le jury a relevé une technique maîtrisée, un exposé vivant et rythmé qui tient dans le temps imparti, un enthousiasme et un engagement mesurés mais palpables ; un plan annoncé à l'oral, une préparation matérielle adaptée qui permet d'illustrer certains points-clé et une réelle capacité à se détacher du support, quelques supports représentatifs agrémentant l'exposé, un niveau de langue plutôt soutenu et une voix modulée.

Entretien :

L'entretien doit mettre en évidence la posture réflexive sur la présentation écrite et orale.

Sont attendues des capacités à argumenter, à élargir le sujet en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et pédagogiques (textes, programmes, éléments didactiques).

Les bons candidats viennent enrichir l'entretien de nouveaux apports, savent exploiter le questionnement pour réaménager leur séquence, font preuve d'analyse réflexive.

Ils sont pragmatiques, nourris de bon sens et dotés d'une assez bonne culture générale, capable de raisonner à partir des connaissances acquises et de l'expérience construite lors des stages ou des visites de classe.

On notera que la qualité du dossier n'est pas toujours en lien avec la qualité de la prestation.

Les meilleurs candidats ont pu se révéler par un exposé construit mené avec dynamisme, se détachant de la présentation linéaire et un entretien basé sur une réelle communication avec le jury.

Les défauts relevés chez les candidats en difficulté (dossier, exposé, entretien) :

Concernant le dossier : on déplore des parties confuses, une partie connaissance de la discipline trop succincte, voire inexistante ; une confusion entre aspects théoriques / pédagogiques et le développement psychologique de l'enfant, ce dernier prenant parfois même le pas sur toute autre considération.

Il est parfois incomplet : impasse sur les concepts scientifiques ou les concepts pédagogiques; il n'y a pas de références aux programmes (ou on trouve des erreurs d'interprétation).

Le dossier n'est pas paginé, ne possède pas d'annexe, ou ne lie pas corps et annexes.

Lors de l'exposé, un dossier est récité ou lu, sans prise de distance, dans un temps mal géré ; l'exposé monocorde, monotone.

L'entretien ne permet pas au candidat d'élever le niveau initial de la séquence et les réponses sont lapidaires.

On relève aussi parfois :

- une syntaxe déficitaire, un niveau de langue faible, un vocabulaire pauvre, des erreurs et surtout des incompréhensions (certains ne comprennent pas ce qu'on leur dit, ce qui est reformulé simplement à leur intention - difficulté à définir certains mots simples).
- des erreurs importantes dans les notions et concepts
- l'absence de bon sens, l'incapacité à envisager la réalité d'une classe dans ses aspects concrets

Certains ont des représentations dérangeantes et ancrées sur les élèves et leurs familles (les bons et les mauvais, le principe d'éducabilité...).

De rares fois : le candidat se montre désinvolte. Les postures exubérantes ou irrespectueuses irritent le jury.

Sur les contenus :

Le savoir livresque, le "copier-coller" de cours sans appropriation, non compris et non transférable. Démarche d'investigation non maîtrisée dans le fond, récitée, non explicitée et difficilement transférée

La notion d'évaluation peu maîtrisée.

Les recommandations

La présentation orale ne doit pas se limiter à la lecture ou la redite du dossier.

Les notions scientifiques sont à approfondir et à élargir, elles ne peuvent être réduites au seul sujet traité sur un niveau donné. Les modes d'investigation sont peu variés et se limitent souvent à la recherche documentaire.

Les candidats sont invités à diversifier les thématiques des dossiers, en s'appuyant sur des exemples traités à l'ESPE mais sans reprendre à l'identique une thématique traitée collectivement.

L'évaluation formative est mal comprise : les capacités et attitudes ne sont évaluées que très rarement. Les traces écrites de type "textes à trous et définitions" sont à bannir.

Utiliser des références théoriques plus actuelles et des sites institutionnels plutôt que les sites collaboratifs ou personnels.

Les supports de présentation (diaporamas ou autres) doivent être présents dans le dossier.

Travailler les capacités de communication : ateliers de technique de communication, savoir faire un exposé, apprendre à gérer son stress, à s'exprimer face à un public en prévision d'un public d'élèves.

De même pour la technique de l'exposé : apprendre à respecter la forme attendue, sans faire l'impasse sur l'une des parties, notamment la partie scientifique très souvent survolée (avec pour objectif annoncé de mettre l'accent sur la partie pédagogique).

Les développements suite à l'évocation d'un auteur, d'un pédagogue sont encouragés (Bruner, Piaget...cités sans plus).

Attention au manque de modestie et/ou à une assurance trop marquée surtout si celles-ci renvoient à des erreurs fondamentales.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Sur un total de 418 dossiers sciences :

1 - répartition des sujets sur les trois cycles :

- 55 dossiers en maternelle soit 13.15 % avec une moyenne de 37.66 / 60

- 65 dossiers en cycle 2 soit 14.5 % avec une moyenne de 30.34/ 60

- 298 dossiers en cycle 3 soit 71.3 % avec une moyenne de 33.58/ 60 ; certains sujets sont fortement choisis : fonctionnement du corps humain (%), le ciel et la terre (%) et la matière

2 – répartition par thèmes :

C1 - maternelle	dossiers	<i>% par cycle</i>	moyenne sur 60
Découvrir les objets	6		34,2
Découvrir la matière	22		40,35
Découvrir le vivant	27		36,2
TOTAUX	55		37,66

13.15%

C2			
Se repérer dans l'espace et le temps	1		12
Découvrir le vivant	28		34,76
Découvrir le monde de la matière et des objets	32		27,96
Règles d'hygiène et de sécurité personnelle et collective	4		26
TOTAUX	65		30,44

14.5%

C3			
le ciel et la Terre	56	<i>18.8%</i>	32,74
La matière	44	<i>14.7%</i>	30,07
L'énergie	13		35,54
L'unité et la diversité du vivant	11		38,72
Le fonctionnement du vivant	18		35,44
Le fonctionnement du corps humain et la santé	95	<i>31.8%</i>	33,67
Les êtres vivants dans leur environnement	16		32,93
Les objets techniques	33		36,06
Environnement et développement durable	12		34,36
TOTAUX	298		33,58

71.3%

Ce que l'on relève chez la majorité des candidats en difficulté :

- une confusion entre partie scientifique et connaissance en sciences de l'éducation
- un niveau des connaissances qui se limite à celui à enseigner chez l'élève, sans approfondissement des notions traitées, des savoirs disciplinaires très succincts et présentés de manière superficielle.

Quant à la démarche d'investigation, elle est connue de façon théorique mais les enjeux et le sens ne sont pas toujours compris, la notion d'investigation reste inscrite dans le discours sans effective appréhension impliquant les élèves.

Les concepts pédagogiques sont le plus souvent absents, peu en prise avec les réalités d'une classe. Le rôle et la place du maître, la notion d'étayage/ guidage, ainsi que les modalités de différenciation sont peu abordés.

La question de l'évaluation mériterait un réel approfondissement pour dépasser l'approche sommative centrée sur les connaissances.

Enfin, l'interdisciplinarité est peu envisagée.

A propos des sujets traités, on observe une certaine redondance, certaines notions sont très peu abordées voire inexistantes, et l'on peut s'interroger sur le fait que tout le programme de sciences de l'école primaire ait été appréhendé.

On voit plutôt des entrées thématiques, les mêmes thèmes revenant très souvent, parfois sous des formes stéréotypées, des séquences reprises à l'identique (ex : les changements d'état).

Il n'y a pas toujours adéquation des propositions de mise en œuvre avec l'année du cycle choisie.

Les jurys ont apprécié :

- les candidats qui mettaient bien en évidence la démarche d'investigation au travers des séances proposées.
- Les dossiers structurés, paginés et soignés dans la mise en forme,
- les contenus théoriques précis et en pleine adéquation avec la séquence,
- un plan annoncé à l'oral,
- une préparation matérielle adaptée qui permet d'illustrer certains points-clé,
- une réelle capacité à se détacher du support,
- quelques supports représentatifs agrémentant l'exposé,
- un niveau de langue plutôt soutenu et une voix modulée.
- une partie scientifique suffisamment étoffée
- des références précises aux programmes

Recommandations

Approfondir la démarche scientifique et les modes d'investigation (souvent limités à la recherche ou lecture documentaire), les outils des élèves (par exemple : la place et l'utilisation du cahier d'expérience).

Préciser et rendre concrète la démarche d'investigation (la confusion entre démarche OHERIC et démarche d'investigation a été plusieurs fois relevée) ; donner du sens au recueil de représentations initiales, au cahier d'expériences.

Rappeler les enjeux, la place et le rôle de l'évaluation (évaluation sommative réduite par exemple à "question posée à la fin"), ce que sont les savoirs transversaux (trier, classer, ranger), ou spécifiques dans le domaine des sciences (schéma, dessin, croquis).

HISTOIRE

Le jury a pu assister à quelques belles prestations car les candidats qui se sont notamment appuyés sur le précédent rapport ont très généralement compris les attentes de l'épreuve. Au reste, on ne peut que conseiller aux futurs candidats de prendre connaissance du rapport très complet de la session précédente dont les recommandations restent valables.

Cette année, les thèmes retenus par les candidats concernent très majoritairement le cycle 3 (93%). La répartition par périodes des thèmes fait apparaître quatre sujets qui représentent à eux seuls la plus grande partie (84 %) de l'ensemble des dossiers présentés : « la Préhistoire ; la Gaule et la romanisation ; Louis XIV ; la violence du XX^{ème} siècle : les deux conflits mondiaux, l'extermination des Juifs et des Tziganes ».

Il est notable en revanche que l'histoire du XIX^{ème} siècle tout comme l'enseignement des faits religieux soient sous-représentés. En effet, « *La christianisation, le rôle de l'Eglise, la naissance de l'islam, protestants et catholiques, voire la séparation des Eglises et de l'Etat* » ne sont que très peu, voire pas, traités. Or, comme le dit Dominique Borne, « le fait religieux est, c'est une évidence, une composante naturelle de l'histoire ». Aussi, l'enseignement du fait religieux se situe bien dans le cadre d'une école laïque. Et, comme l'écrit Jean Delumeau, « une laïcité éclairée ne peut pas être fondée sur l'ignorance religieuse globale. » En effet, la laïcité signifie neutralité et objectivité scientifique et non pas indifférence. Elle doit permettre de susciter la réflexion des élèves. Son objectif est d'instruire et non de diffuser une croyance. Il ne s'agit pas pour le professeur des écoles de faire d'une croyance, une reconnaissance, mais un fait de culture et de connaissance.

Il est rappelé que même si le dossier ne fait pas l'objet d'une évaluation du jury, le candidat est invité à considérer que son contenu est lu attentivement par la commission de jury avant l'épreuve. Il est donc conseillé au candidat de respecter les consignes de présentation parce qu'en tant que support de l'épreuve, le dossier est une projection vers sa présentation et l'entretien. Le dossier doit être une construction personnelle où les fondements scientifiques correspondent à une culture et/ou à une recherche véritable du candidat. En outre, ces fondements scientifiques ne doivent pas prendre le pas sur la séquence pédagogique (deux à quatre pages pour cette partie apparaît comme un ratio raisonnable). Rappelons que la réflexion scientifique permet de comprendre les choix et les propositions des programmes et qu'elle figure à la base de toute transposition didactique. Par ailleurs, le dossier doit présenter une bibliographie et une sitographie composées de références qui ont fait l'objet de lectures approfondies de la part du candidat.

L'exposé implique de la part des candidats une présentation vivante et argumentée. Si ceux-ci ont dans leur immense majorité une bonne connaissance du déroulement de l'épreuve et s'y sont préparés, il est toutefois rappelé que la présentation du travail réalisé leur offre l'opportunité d'apporter un éclairage nouveau. En effet, la présentation du dossier ne doit pas se limiter à une simple lecture pas plus qu'à la récitation d'un texte appris. Un dossier présenté de façon strictement formelle, n'est pas le meilleur moyen d'engager l'entretien. Le candidat ne peut ignorer que les examinateurs ont déjà pris connaissance du contenu de leur dossier. Il s'agit donc pour le candidat de

communiquer, d'expliquer et de justifier les contenus mobilisés et la démarche retenue. La présentation doit rendre lisibles les choix opérés lors de la constitution du dossier.

Les exposés les plus réussis relèvent d'une bonne capacité de synthèse, d'une bonne gestion du temps ainsi que d'un lien explicite entre la partie scientifique et la partie didactique et pédagogique. Sont également valorisés l'apport d'éléments non mentionnés dans le support : la référence à des expériences récentes, l'évolution dans la réflexion, l'analyse.

Au cours de l'exposé, certains candidats ont su cibler une problématique et proposer une ouverture vers des questions pouvant être reprises durant l'entretien.

Cependant, lorsque la partie scientifique est réduite dans le dossier, elle conduit le plus souvent les candidats à n'aborder en vingt minutes que la description d'une séance d'enseignement, ce qui conduit à de nombreuses paraphrases.

Au reste, lorsque les dossiers n'ont pas fait l'objet d'une préparation et d'une réflexion approfondie, la prestation orale qui en découle s'en trouve fortement affectée.

En outre, un trop grand nombre d'exposés souffre de l'absence d'éclairages qu'apporte la connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage. Les exposés pâtissent aussi généralement de l'absence de prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ainsi que d'une prise en compte insuffisante de l'évaluation des acquis des élèves en cours et en fin de séquence. On observe également que la polyvalence du métier de professeur des écoles est le plus souvent peu apparente, les candidats développant peu les approches pluri- ou inter-disciplinaires.

Dans le cadre de l'entretien, nombre de candidats sont apparus très bien préparés, ceci n'occultant évidemment pas les disparités dans les investissements personnels.

Le jury a notamment apprécié les candidats qui ont su faire preuve d'une réelle capacité d'écoute et de dialogue avec le jury, de réactivité aux questions posées (avec nuance et conviction à la fois), témoignant d'une capacité à développer des analyses montrant une vraie réflexion sur le vif et d'une capacité à étayer leurs réponses.

Toutefois, la maîtrise insuffisante des connaissances que mobilise le domaine choisi et la séquence pédagogique proposée, les difficultés d'expression ou un usage approximatif de la langue, sont sanctionnés. En effet, lors de l'entretien, les candidats se doivent de maîtriser le sujet choisi au-delà du thème présenté afin de pouvoir répondre aux questions du jury. Il est à noter que toute discontinuité entre le dossier, l'exposé et le niveau réel de connaissance du candidat sur la partie scientifique ne peut que jouer en sa défaveur. Certains candidats sont restés sans réponse à de nombreuses questions et n'ont ainsi pu fournir une bonne prestation. Il est étonnant de constater que des candidats ne maîtrisent pas les connaissances et les concepts évoqués dans leur dossier ou dans leur exposé. Ces insuffisances peuvent conduire certains candidats à faire des propositions incohérentes et/ou inadaptées.

En outre, des connaissances insuffisantes concernant le développement de l'enfant ne sont pas compatibles avec un entretien réussi. Le fait de ne pas répondre précisément aux questions des

examineurs, interroge sur les capacités d'écoute et de compréhension du candidat et sur les connaissances qu'il est capable de mobiliser pour exercer la fonction d'enseignant. S'il est conseillé au candidat de ne pas se précipiter et de prendre le temps de la réflexion, celui-ci doit veiller à ne pas se contenter de répéter les propos tenus au cours de l'exposé. Il doit être attentif à les approfondir, les relativiser voire les nuancer selon les remarques qu'il perçoit. Cependant, le candidat ne doit pas craindre de prendre position. Il s'agit alors pour lui de développer un point de vue, de justifier, d'argumenter et de faire preuve d'analyse.

En outre, le candidat doit être capable de justifier ses choix pédagogiques. Il ne s'agit pas de chercher la bonne réponse mais bien de construire une réflexion qui sera, le plus souvent, nourrie par le bon sens.

La prise en compte des élèves et de leurs éventuelles difficultés est bien évidemment valorisée par le jury. Au-delà du contenu du dossier et de l'exposé, le jury vérifie les liens avec l'ensemble des composantes du métier de professeur des écoles. Les prestations valorisées sont notamment celles où le candidat manifeste une aptitude à envisager la polyvalence du professeur des écoles ainsi qu'une bonne connaissance des valeurs de l'école.

Par ailleurs, il est à noter que la place du récit est le plus souvent minorée dans les propositions faites par les candidats. Or, c'est en introduisant un enseignement explicite des ressorts du récit historique et en invitant les élèves à produire un écrit relevant de ce genre, que l'enseignant montre aux élèves que cela permet à la fois de construire des connaissances et d'offrir une voie d'accès à la pensée historique.

L'usage du manuel et des documents (sources, supports informatifs didactisés) dans l'enseignement de l'histoire est également à réfléchir par les candidats afin d'anticiper les questions du jury. Ce dernier prête une attention toute particulière au choix des documents et à leur exploitation scientifique et pédagogique. Pour le candidat, il s'agit notamment de montrer en quoi les documents sélectionnés et leur exploitation pédagogique et didactique tout en participant à la construction de l'abstraction chez l'élève, permettent d'apporter des réponses à visée scientifique à la question formulée et de faciliter l'assimilation de ces réponses par tous les élèves.

Enfin, nombre de candidats éprouvent des difficultés à ouvrir la réflexion sur d'autres cycles, mais aussi à prendre en compte la diversité des élèves ainsi qu'à proposer des évaluations variées et bien pensées.

GEOGRAPHIE

La discipline apparaissant dans les instructions officielles à partir du CE2, près de 86 % des dossiers ont porté sur le cycle 3. Deux dossiers ont été enregistrés pour le cycle 1 et huit pour le cycle 2. 58 % des candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne de l'épreuve, qui dépasse 10 sur 20.

Si, globalement, le jury a repéré de bonnes compétences de communication, la maîtrise de la langue française s'avère insuffisante à l'écrit, comme à l'oral pour certains candidats.

A l'exception de deux travaux, les dossiers comportent les deux parties attendues. Ils sont le plus souvent bien rédigés, clairs et organisés (sommaire, plan, conclusion, bibliographie). La pagination facilite les retours sur le dossier lors de l'entretien (seconde partie de l'épreuve). Néanmoins, un certain nombre d'entre-eux comportent des erreurs orthographiques, syntaxiques et ne donnent pas à lire un texte suffisamment fluide et organisé.

Les *problématiques* traitées répondent, la plupart du temps, aux recommandations des instructions officielles. Cependant, certaines d'entre-elles tiennent insuffisamment compte des intitulés des programmes et parfois, elles orientent exagérément la prise en compte du développement de l'enfant. Quoiqu'il en soit, l'entrée « géographique » pour le dossier et l'exposé est à privilégier, notamment dans le cadre des questions traitant de l'EDD (environnement et développement durable).

Les *références au cadre institutionnel* (programmes, socle, PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle,...) sont plus ou moins mises en lien avec le sujet traité.

Beaucoup de dossiers comprennent des annexes, parfois des supports numériques reprenant les documents annexés, ou des diaporamas. Si un diaporama est présenté, il doit impérativement faire partie des annexes du dossier, et le candidat tentera de minimiser le temps d'installation inclus dans le temps de prestation. Les *documents*, utilisés par l'enseignant ou à destination des élèves, demeurent encore trop souvent critiquables, non référencés et non hiérarchisés. Le choix des documents doit, en effet, être l'objet d'une attention toute particulière. Il ne faut pas hésiter à insérer des productions d'élève, notamment des exemples où des erreurs apparaissent. Elles peuvent en effet faire l'objet d'une analyse intéressante, qui enrichira la présentation du dossier et l'entretien.

Les *bibliographies* gagneraient à être plus diversifiées et à être complétées par des travaux universitaires.

Pour les meilleurs écrits, ils font état d'une maîtrise des savoirs disciplinaires, des concepts scientifiques et des outils de la discipline. La séquence est convenablement recontextualisée dans le parcours d'apprentissage (de la maternelle au collège). Le lien entre la séquence proposée et le stage d'observation est intelligemment effectué. A ce propos, le jury recommande de tout mettre en œuvre pour réaliser la séquence en classe.

L'exposé : globalement, les candidats se sont bien préparés à l'exposé ; sauf exceptions, le temps est convenablement géré. La problématique est fréquemment introduite en début d'exposé, mais la séquence n'est pas toujours problématisée. Les liens entre la séquence présentée et les programmes de l'école et du socle s'avèrent plus ou moins ténus. L'évaluation, les dispositifs de différenciation et la trace écrite sont, la plupart du temps, évoqués. Néanmoins, ces trois chantiers restent souvent à approfondir.

Les meilleurs candidats maîtrisent le vocabulaire, les fondements scientifiques présentés dans le document remis, et sont capables de prendre du recul par rapport à leur dossier, de s'en détacher et d'étayer leur propos par des supports de qualité. Les principes pédagogiques et didactiques exposés, les démarches proposées témoignent de candidats, pour qui la construction du profil d'enseignant est en cours. Ils montrent une

bonne connaissance de ce que peuvent faire les élèves et savent expliciter une progressivité dans les apprentissages.

Par contre, le dossier parfois lu ou appris par cœur nuit à la communication avec le jury. L'exposé de certains candidats apparaît en net décalage avec l'écrit du dossier, parfois de grande qualité.

La partie la plus faible de l'exposé s'avère être le plus souvent celle sur les principes pédagogiques et didactiques. Les démarches proposées peuvent être maladroites, voire erronées. En début de séquence, des candidats veillent à faire émerger les représentations des élèves. Mais paradoxalement, lors du déroulé de la séquence, ils introduisent, construisent ou en confortent certaines. Certains supports, mal interrogés, peuvent conduire les élèves à des conceptions simplistes et inexacts, alors même que le candidat cherche à construire l'inverse (exemple de la colonisation).

Les connaissances sur le développement de l'enfant sont, pour certains candidats, approfondies et pour d'autres, parfois oubliées ou succinctes. Or, les candidats doivent veiller à mettre les démarches d'apprentissage en conformité avec l'âge des élèves, et à témoigner d'une réflexion approfondie sur l'étayage des apprentissages par l'enseignant.

Les notions d'interdisciplinarité et de transdisciplinarité sont trop souvent confondues.

L'entretien : le jury a repéré de bonnes compétences de communication. Cependant, des incorrections et des mots parasites ont été notés pour plusieurs candidats. Les candidats ont aussi porté une attention à la construction du citoyen destiné à agir au sein d'une démocratie.

L'entretien doit être l'objet d'une préparation minutieuse : connaître le contenu du dossier ne suffit pas. Le candidat doit être capable d'élargir son propos, de proposer d'autres références culturelles et/ou scientifiques que celles mentionnées dans le dossier ou l'exposé. Il doit également faire preuve de curiosité pour les autres disciplines et les autres cycles que ceux mentionnés dans le dossier, et témoigner d'une connaissance du métier de la maternelle au collège.

Le candidat doit savoir se saisir des questions du jury pour développer certains points de son exposé et/ou avoir une réflexion sur les remarques et pistes proposées.

Une acquisition suffisante des textes officiels et des termes adéquats, des attentes institutionnelles et des ressources du Ministère de l'éducation nationale est également attendue. Ainsi, les programmes de l'école, les objectifs et finalités pour les futurs citoyens, le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la Loi de la refondation de l'Ecole, les évolutions de l'éducation prioritaire et la réforme du collège devraient être connus par l'ensemble des candidats.

Les meilleurs candidats sont à l'écoute, entrent facilement dans les échanges avec le jury et ils mobilisent leurs connaissances pour étayer leurs réponses. Les savoirs scientifiques et les notions de la discipline sont maîtrisés. Les candidats réussissent également à revisiter la séquence présentée et à avoir une analyse réflexive avec l'étayage du jury. La maturation de la réflexion de certains candidats a été appréciée.

Par contre, pour les candidats en difficulté, le jury doit reformuler plusieurs fois les questions posées et les points de vue avancés sont rarement argumentés. Ils doivent trop souvent faire l'objet d'un étayage important par le jury. Beaucoup de candidats sont dans le déclaratif : « élève-acteur, différenciation, donner du sens, débat... » Il serait bienvenu qu'ils aient réfléchi au sens que ces expressions peuvent prendre lors de l'exercice du métier d'enseignant. En ce qui concerne la partie didactique, une actualisation des connaissances de la discipline et de son enseignement est nécessaire. Certains candidats restent campés sur leurs propositions, malgré l'étayage du jury lors de l'entretien.

Enfin, devenir professeur suppose l'acquisition d'une certaine culture générale.

HISTOIRE DES ARTS

L'histoire des arts est une discipline à part entière. Le jury a pu noter que les enjeux de cette discipline pouvaient ne pas être correctement cernés par les candidats. Il convient de traiter des domaines artistiques et des œuvres en les mettant avec une époque, une aire géographique sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie (Cf. Programmes d'enseignement de l'école primaire). À l'école élémentaire, l'enseignement de l'histoire des arts implique la conjonction de plusieurs champs de connaissances, il est fondé sur une approche pluridisciplinaire, transversale et contextualisée des œuvres d'art. Il importe ici que les candidats soient au clair avec ces différentes approches et sachent définir ce qui relève de chacun des concepts suivants : pluridisciplinarité, interdisciplinarité, transdisciplinarité. L'articulation de l'histoire des arts avec les autres disciplines reste difficile à appréhender pour un bon nombre des candidats.

Les dossiers :

Les dossiers sont majoritairement bien présentés.

Le jury conseille des intitulés courts qui mentionnent à la fois le domaine artistique choisi et le niveau de la classe (exemples : *Le portrait cubiste au CP*, *La gare du nord au CE2*, *La découverte de La flûte enchantée de Mozart au CM2*).

Des supports numériques sous forme de CD-Rom ou clé USB permettent d'annexer les reproductions des œuvres citées dans le corps du dossier et agrémenter tant le dossier que sa présentation.

Le jury a fortement apprécié les candidats qui ont opéré des choix dans les ressources citées dans la bibliographie.

Les manuels scolaires n'ont pas été mentionnés. Il est cependant utile de les consulter pour une analyse critique de ces ouvrages. Ils peuvent s'avérer utiles dans la réflexion de la préparation de quelques séances d'enseignement notamment pour la mise en place de projets interdisciplinaires.

De très bons candidats ont convoqué quelques pédagogues pour expliciter la « démarche active », « une situation problème », la nécessité d'associer l'élève à ses apprentissages, de le rendre actif et engagé dans le projet. Toutefois, il ne suffit pas d'évoquer ces pédagogues pour justifier d'une démarche ou de connaissances acquises et maîtrisées :

des références à quelques concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant ont été données dans certains dossiers mais peuvent demeurer confuses chez les candidats lors de l'entretien. Il est pourtant important qu'un futur professeur des écoles tienne compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement.

Les annonces d'un plan et d'une conclusion (bilan et perspectives) ont été appréciées par le jury qui a reconnu ainsi l'attention du candidat à présenter un dossier structuré.

La partie scientifique et la partie pédagogique sont le plus souvent équilibrées. L'apport scientifique doit viser prioritairement à soutenir, éclairer, expliciter et justifier la partie pédagogique.

Il est souhaitable de cerner une problématique qui permette au jury de comprendre les objectifs poursuivis par le candidat : pourquoi cette séquence ? Quel en est le projet ? Quels sont les enjeux de la démarche mise en œuvre ? De très bons candidats ont indiqué clairement des connaissances historiques qui témoignent de la manière dont ils maîtrisent à minima le sujet.

L'histoire des arts n'est pas l'histoire de l'art, mais nécessite un minimum de connaissances autour des variables pédagogiques en arts visuels à savoir :

Le SMOG (Support – Médium – Outil – Geste)

Le RITA (Reproduire – Isoler – Transformer – Associer).

Le jury encourage la consultation des deux sites web de l'académie de Lille. Cela permettra aux candidats de connaître les outils départementaux mis à la disposition des enseignants pour l'enseignement de l'histoire des arts. Il invite par ailleurs les candidats à prendre une certaine distance avec les sites non officiels dont certains peuvent proposer des connaissances, démarches ou support erronés ou inappropriés. Une vigilance est donc de mise.

Le jury recommande, dans la partie pédagogique, de veiller à la cohérence des activités présentées avec les attendus des programmes dans l'ensemble des disciplines. Exemple : les dossiers situés au cycle 1 maternelle limitent le plus souvent l'exploitation de la thématique ou de la problématique abordée à la rencontre sensible avec l'œuvre et à une pratique artistique souvent modélisée (« A la manière de »).

Les activités autour des dates (situer une œuvre, comparer des périodes, ordonner chronologiquement etc...) sont difficiles avant le C.E.2, les nombres supérieurs à mille n'étant pas maîtrisés au C.P. et au C.E.1.

L'exposé :

Le jury contrairement à l'année précédente déplore que, dans leur présentation, peu de candidats ont effectué une présentation quelque peu détachée de la reprise de leur dossier que le jury a préalablement étudié.

Le jury a apprécié les présentations contextualisées et étoffées (justification des choix, contexte, intérêt ou motivation pour le sujet...). Les candidats ayant cherché à « faire vivre » leur allocution sans pour autant la théâtraliser ont été remarqués.

Le jury a déploré chez certains candidats de sévères lacunes en maîtrise de la langue ce qui est problématique pour de futurs enseignants.

Le jury, conscient de la situation de stress dans lequel se trouve le candidat, invite celui-ci à anticiper les conditions de passation de l'épreuve : tenue correcte et confortable, posture posée facilitent et améliorent la gestion du stress.

Les candidats doivent être vigilants à ne pas parler trop bas ou trop rapidement, à ne regarder les jurés ou maîtriser leur gestuelle pour ne pas parasiter la prestation.

Quelques candidats ont apporté un agrandissement des œuvres du dossier, ce qui a facilité la communication avec les jurés. L'utilisation de l'écran de l'ordinateur portable a du sens uniquement s'il améliore la visibilité des œuvres présentées. Bien veiller à ce que ces œuvres figurent dans le dossier.

Le jury recommande aux candidats qui usent d'un diaporama à distancier leur présentation de celui-ci qui, s'il est lu par le candidat, a peu d'utilité. Des supports vidéos (notamment en danse) de très courte durée ont permis une illustration claire de l'exposé et ont pu être appréciés.

L'installation du matériel est parfois problématique pour le candidat qui veillera à la simplifier au maximum (éviter ici les projections par vidéo projecteur qui restent complexes à utiliser et dont le résultat n'est pas garanti).

La gestion du temps est bien maîtrisée par la plupart des candidats. L'usage d'un chronomètre ou d'une montre facilite cette gestion et permet notamment d'équilibrer au mieux les deux temps de l'exposé.

La partie sur les concepts didactiques est souvent trop courte et la présentation de la séquence est parfois très fastidieuse. Des candidats ont préféré valoriser une ou deux séances en particulier. Ils ont ainsi pu montrer au jury leur attention à rendre explicites pour les élèves

le sens et les étapes de la construction des apprentissages.

L'histoire des arts doit contribuer à favoriser l'implication de tous les élèves et créer ainsi une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. Toutefois certaines modalités reviennent sans pour autant être maîtrisées par les candidats en termes d'obstacles didactiques auxquels les élèves pourraient être confrontés. Pour exemples

La lecture de textes (parfois longs et inaccessibles aux élèves) suivie de questionnaires

L'étude de documents suivie de questionnaires également

Le recours au débat.

Dans leur majorité, les candidats n'ont pas eu la possibilité de tester leur séquence. Il n'y a donc pas eu – ou très peu – d'analyse réflexive. Cependant quelques candidats ont proposé des réajustements à leur séquence ou ont formulé des interrogations sur ce qui était porté à la connaissance du jury dans le dossier. Cela a été fortement apprécié car le candidat a pu valoriser sa capacité à vouloir adapter son enseignement.

Lors de l'exposé, il a été rare qu'un candidat fasse spontanément des liens, des résonances entre les œuvres artistiques (arts visuels, musique, littérature...). Les candidats doivent davantage tirer parti de la polyvalence du métier pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités, les disciplines et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage.

Le jury reconnaît que presque tous les candidats cherchent à inscrire leur action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif : les Instructions Officielles, le socle commun de

connaissances, de compétences et de culture sont connus. Toutefois, les candidats sont nombreux à faire des listes d'objectifs et de compétences non sériés. Le jury a apprécié les candidats qui ont su témoigner de leur faculté à cibler ce qu'ils attendaient des élèves à l'issue de la séquence ou des séances développées.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n'a cependant jamais été citée ni dans le dossier ni dans l'exposé. La nouvelle organisation du temps scolaire pour tous les écoliers à la rentrée permet une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire. Les élèves vont accéder aussi à des activités sportives, culturelles et artistiques. Une réflexion est à mener sur le projet éducatif territorial (PEDT), qui organise des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Les candidats n'ont pas oublié d'évoquer l'évaluation, mais uniquement dans le cadre d'une évaluation sommative de connaissances (dates, repères historiques, courants artistiques). La question de l'évaluation diagnostique des élèves, dans sa formalisation pédagogique a été souvent problématique pour les candidats.

Le discours sur la culture humaniste semble parfois convenu (« *c'est avoir une culture commune* », « *c'est une culture partagée* », « *c'est pour avoir un esprit critique* »). Les futurs professeurs doivent davantage réfléchir sur les enjeux de la culture humaniste : savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

L'entretien :

Cette partie de l'épreuve fut difficile pour certains candidats qui n'ont pas compris qu'il ne s'agissait pas uniquement de répondre à des questions, mais bien d'échanger avec le jury sur la lecture d'une œuvre, sur son interprétation possible, sur sa signification au regard du contexte dans lequel elle a été produite, de revisiter ensemble une séance, d'avoir un avis argumenté sur le choix des supports, les objectifs ciblés ou les compétences travaillées...

Les candidats connaissent les six grands domaines artistiques, les périodes historiques sont moins maîtrisées, la liste de références est rarement évoquée et le projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui contribue à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève n'a que très rarement été évoqué.

Les candidats doivent mieux prendre en compte les acquis des élèves et le continuum à travers le cahier personnel d'histoire des arts, mais également les outils des enseignants ou les outils d'école (progressions, programmations, volet du Projet d'École).

L'enseignement de l'histoire des arts au Collège s'inscrit dans la continuité de l'enseignement assuré à l'École primaire, il est souhaitable que les candidats puissent mettre en perspective l'ensemble de cet enseignement dans une progressivité possible.

Lors de l'entretien, peu de candidats ont été capables d'analyser une œuvre qu'ils avaient eux-mêmes choisie au-delà du ressenti que l'œuvre leur procurait (« identifier le tableau » versus

« interpréter le tableau »), de même, nombre de candidats se trouvent en difficulté sur le lien entre l'œuvre et le contexte historique, géographique voire politique dans lequel elle a été réalisée. La maîtrise des courants artistiques est également attendue et appréciée.

Les candidats qui ont suscité davantage l'intérêt des jurés sont ceux qui cherchent à provoquer chez les élèves la curiosité, à développer le désir d'apprendre, de motiver et de stimuler la créativité en partant de la rencontre avec l'œuvre pour susciter chez les élèves un questionnement qui relève de l'histoire des arts. L'exploitation du patrimoine (et la connaissance de celui-ci par le candidat), mise en relation avec l'étude en résonance d'œuvres moins accessibles a été fortement apprécié par le jury.

L'enseignement de l'histoire des arts, en croisant les disciplines, offre la possibilité de décroiser les savoirs et apporte du sens et de la cohérence entre les différentes matières au bénéfice des élèves.

Le jury est conscient que le candidat va évoluer et continuer à se former. Il est cependant nécessaire que ce dernier puisse témoigner, au cours de l'épreuve d'une curiosité artistique, culturelle personnelle. L'épreuve de l'option « histoire des arts » ne consiste pas à questionner sèchement les candidats sur une culture artistique large, mais bien d'apprécier chez eux leur propre réflexion sur le monde des arts, leur compréhension des interactions entre les arts, l'histoire et l'évolution de l'humanité et leur aptitude à éveiller, chez les élèves, une curiosité réflexive par laquelle ils éduqueront leur jugement critique et optimiseront leur compréhension du monde.

ARTS VISUELS

Les candidats ont en règle générale bien préparé leur prestation orale.

Certains cependant se mettent en difficulté en raison d'une mauvaise utilisation du diaporama, quand ils n'apportent par exemple aucun élément d'information nouveau. La possibilité de présenter des productions d'élèves et des œuvres d'artistes pour les commenter constitue par contre un intérêt incontestable au regard du domaine disciplinaire choisi.

De manière générale les concepts scientifiques sont abordés. Certains candidats pensent à tort qu'ils peuvent les réduire à de simples informations uniquement centrées sur les œuvres de référence présentées : par exemple, à propos d'un autoportrait, son auteur et l'époque à laquelle il a été produit. Il faut donc souligner qu'il est attendu des connaissances plus vastes, qui permettent notamment de mettre en réseau des œuvres dans des domaines artistiques divers : par exemple, la représentation de soi-même au cours de l'histoire, qui a traversé différents mouvements, au travers de différentes modalités (cinéma, théâtre, sculpture, peinture...).

Par ailleurs, il apparaît indispensable que le candidat puisse évoquer des œuvres, des artistes et des lieux culturels avec lesquels il pourra proposer une rencontre effective avec des élèves.

A propos de l'analyse d'œuvres ou de productions d'enfants, le candidat doit être capable d'identifier ce qui constitue les intérêts de celles-ci d'un point de vue plastique : organisation des formes, des lignes de force, des couleurs, etc.

En ce qui concerne la maîtrise des concepts pédagogiques et didactiques, certains candidats éprouvent des difficultés à mettre en évidence les compétences spécifiquement développées en arts visuels lors de la présentation de leur dispositif pédagogique.

Souvent sans s'en rendre compte, ils mettent en œuvre des stratégies qui évacuent les questions centrales d'une activité en classe: quels apprentissages sont visés ? Quelles sont les problématiques plastiques convoquées ? En quoi l'action des élèves permet-elle d'évaluer les effets des choix plastiques opérés ? En quoi l'apport de telle ou telle œuvre d'artiste constitue un levier aux apprentissages ?

Par ailleurs, le jury a noté l'intérêt pour un candidat de se positionner sur des productions d'élèves présentées lors de l'épreuve : cela permet d'aborder concrètement le rôle de l'enseignant, son action relative aux aides et à l'évaluation qu'il est amené à mettre en œuvre.

La commission a également observé la plus-value que constitue la réalisation effective de la tâche demandée par des élèves, mais aussi par le candidat lui-même : cela facilite l'identification des problèmes techniques éventuels mais et de façon plus générale, les compétences effectivement mobilisées et leur intérêt par rapport aux objectifs visés.

EDUCATION MUSICALE

Le dossier

Un dossier sur deux concerne le cycle 3 (53%), 30 % concerne l'école maternelle et 17 % le cycle 2 (CP-CE1).

Le jury relève une volonté des candidats de cibler le sujet de leur dossier sur un domaine précis (l'écoute, les rythmes, un/des instrument(s), la voix). Seuls 21% des sujets portent principalement sur le chant.

Le jury tient à rappeler que l'éducation musicale s'appuie sur des pratiques concernant :

- la voix : apprentissage d'un répertoire de comptines et de chansons. Les pratiques vocales peuvent s'enrichir de jeux rythmiques sur des formules simples joués sur des objets sonores appropriés.
- l'écoute : les paramètres du son (timbre, intensité, durée et hauteur) ; le rythme et le tempo.

Il recommande donc aux candidats de ne pas se disperser, certes, mais, a contrario, de ne pas trop cibler. Le chant doit rester au coeur de l'éducation musicale. Ainsi, les membres du jury restent circonspects face à une unité d'apprentissage de 8 séances qui porterait exclusivement sur l'apprentissage du rythme ou sur des instruments sans aucun lien avec les domaines cités précédemment.

Sur la forme, les dossiers sont de bonne facture. Le jury a apprécié les dossiers dans lesquels la partie scientifique était en lien avec la partie pédagogique mais s'est interrogé sur la pertinence de faire figurer la bibliographie quasi exhaustive d'un compositeur ou encore la présentation, sous toutes ses formes (poids, taille, diamètre, nombre de clés, ...), d'un instrument de musique.

- Il a regretté que les candidats soient peu nombreux à avoir expérimenté l'unité d'apprentissage dans une classe. Il est alors moins aisé, durant l'entretien, d'échanger sur les comportements des élèves, sur les difficultés, sur les observables, et pour le candidat de se projeter dans le métier.
- Les pièces jointes, sauf exception, étaient toujours en adéquation avec le sujet du dossier.

L'exposé

Les candidats se sont généralement bien préparés à cette épreuve dans le domaine de la communication (gestion du temps, qualité de l'expression, ...) un peu moins en ce qui concerne les savoirs disciplinaires, les exigences du Socle, les concepts pédagogiques et didactiques, les connaissances concernant les publics scolaires et le développement de l'enfant.

Rares sont les candidats qui ont prévu, voire seulement évoqué, l'évaluation, l'hétérogénéité d'une classe et les dispositifs de différenciation, la trace écrite (si nécessaire), la création et l'expression et la transversalité du sujet.

- L'utilisation des TUIC (bande sonore, vidéo, diaporama, canevas interactif, ...), à bon escient, peut contribuer, favoriser la clarté des propos. Il est cependant rappelé aux candidats que la totalité des contenus doit être présente dans leur dossier.

L'entretien

Les entretiens n'ont que trop rarement permis d'élargir les échanges au-delà du sujet, du domaine, du cycle, ... retenus pour le dossier. Certains candidats ont même paru surpris que le jury élargisse le questionnement.

Le jury a apprécié l'honnêteté intellectuelle des candidats quant à la lecture des ouvrages présents dans la bibliographie, à la mise en oeuvre ou non de l'unité d'apprentissage dans une classe d'école primaire et dans les réponses apportées au jury.

Les meilleurs candidats se sont distingués par :

- une bonne communication : dialogue avec le jury en apportant des réponses argumentées, pertinentes, empruntées de bon sens,
- une capacité à tenir compte des différentes pistes évoquées durant l'entretien pour faire évoluer les situations pédagogiques proposées,
- une capacité à se décentrer du sujet de leur dossier pour élargir aux autres domaines de l'éducation musicale (écoute, rythme, chant), autres cycles, autres domaines artistiques, autres disciplines (histoire des arts, histoire, maîtrise de la langue, ...),
- une capacité à inscrire leur enseignement dans une démarche de parcours (cycle, travail d'équipe, PEAC, ...)
- une capacité à se projeter dans le métier.

* Les stratégies de communication, dites « d'évitement » ont été sanctionnées (le candidat répète ou fait répéter systématiquement les questions qui lui sont posées, répond à une question par une autre question, voire remet en cause la précision de la question du jury).

* L'analyse des difficultés d'un chant (la faisabilité, les réelles difficultés autres que les paroles : hauteur, ambitus, anacrouse, tempo, rythmes, ostinato, canon et plus globalement, progression vers la polyphonie ...) est à approfondir.

* Lorsque la création (création d'un paysage sonore, illustration sonore d'un album) a été abordée ou a fait l'objet de la séquence, le souci du candidat était le résultat, le « produit fini », en ayant déjà en tête une représentation bien précise (suite par exemple à une vidéo existante), au détriment de la démarche, qui reste primordiale.

* Les capacités des élèves selon leur âge, notamment chez les élèves d'école maternelle, sont peu maîtrisées.

* DTrouver des documents sur internet ne saurait suffire pour citer ses sources.

Lorsque le candidat évoque, dans son exposé, un compositeur, il ne faut pas être surpris s'il lui est demandé de citer une ou deux de ses oeuvres, de le resituer dans le temps et de nommer quelques personnages historiques contemporains, artistes ou autres.

* Certains candidats ont considéré que pratiquer un instrument, fréquenter une école de musique, être instrumentiste ou être intervenant extérieur, ..., pouvait suffire à réussir l'épreuve. Lorsque le candidat présentait un instrument (présent dans le dossier), le jury s'est systématiquement interrogé sur la plus-value et l'exploitation pédagogique dans une classe d'école primaire, en lien avec les textes officiels.

Le jury tient également à préciser que la pratique d'un instrument et la lecture de la musique peuvent être des facteurs favorisant mais que ce NE SONT, EN AUCUN CAS, DES CONDITIONS NECESSAIRES.

- L'entretien permet d'élargir et de vérifier les connaissances, les compétences et la culture des candidats dans les autres cycles, les autres domaines artistiques et les autres disciplines, et ce dans une logique de parcours (travail en équipe, progressions, programmations, PEAC, travail avec un intervenant extérieur en éducation musicale, connaissance des dispositifs tels que *Orchestre à l'école, A.R.T.S, C.L.E.A.*).

- Il est recommandé aux candidats de mettre en place l'Unité d'Apprentissage dans une classe. Peut-être réfléchir sur une démarche inverse : choisir le cycle et le niveau de classe du dossier en fonction des lieux de stage.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Le dossier.

Il convient de veiller à présenter un document correctement rédigé, en respectant les normes demandées. Il s'agit d'une épreuve sans préparation. Par conséquent, le candidat ne peut se référer à des notes écrites ou à des documents en dehors du dossier. Cependant, les annexes du dossier ou des extraits du document, peuvent être utilisés sous forme numérique, projetés sur un ordinateur portable. Cette année, de nombreux candidats ont fait le choix d'utiliser cette possibilité. Cela rend souvent les exposés plus clairs et plus vivants. Parmi les supports proposés par les candidats, le jury peut observer :

- CD de présentation des annexes en plus du dossier écrit
- clé USB
- Présentation d'un diaporama tiré du dossier pour soutenir l'exposé oral

Les sujets proposés ne sont pas toujours bien problématisés mais correspondent cette année aux exigences de l'épreuve. En effet, la discipline n'est plus absente de certains dossiers. L'entrée n'est pas décalée vers d'autres disciplines, comme les sciences, ce que nous avons souvent remarqué en 2014. La partie du dossier consacrée aux fondements scientifiques disciplinaires est très inégale. Elle peut être parfois à la limite de l'indigence. Cela témoigne d'un manque de recherche et de lecture sur le sujet. Les bibliographies présentées doivent témoigner d'un véritable intérêt pour le sujet traité. La question du développement du jugement moral de l'enfant, assez présente cette année, reste insuffisante. Les programmes de l'école primaire, le socle commun de connaissances et de compétences, ne sont pas toujours bien pris en compte.

Les dossiers servent de support aux propos des candidats. Ils sont essentiellement rédigés en deux parties distinctes (fondements scientifiques et description d'une séquence pédagogique), présentées de manière successive. La rédaction et la présentation sont acceptables, la plupart du temps, mais le nombre de fautes d'orthographe peut être parfois élevé. L'absence de notation du dossier ne doit pas encourager le manque de clarté et de cohérence des analyses présentées par le candidat.

L'exposé.

Le jury encourage les candidats à ne pas proposer une lecture du dossier, mais une véritable présentation argumentée de son contenu.

Très peu de candidats utilisent le dossier au cours de l'entretien mais les exposés appris par cœur sont parfois difficiles à mener sereinement jusqu'au bout des 20 minutes prévues.

La présentation de la séquence didactique est celle qui peut être améliorée de manière importante. En effet, elle est encore trop rarement argumentée au cours de l'exposé, même si davantage de candidats témoignent cette année d'un intérêt manifeste pour la discipline.

Les propos des candidats sont cependant, de manière générale, assez clairs et cohérents pour permettre au jury de suivre cette partie de l'épreuve. Le temps est géré de manière très acceptable par la plupart des candidats, seuls deux ou trois candidats proposent un exposé de moins ou de plus de 20 minutes.

L'entretien avec le jury

Les échanges permettent d'approfondir l'exposé du candidat et le jury l'invite à éclaircir certains propos.

Comme l'année précédente, les candidats les plus brillants parviennent à articuler leurs connaissances pédagogiques et didactiques avec des séances d'enseignement où les compétences et objectifs sont clairement déterminés. Ils savent également répondre de manière concise pour permettre au jury d'élargir le sujet. Ils sont capables de remettre en cause plusieurs éléments des séances préparées pour améliorer, en fonction des remarques du jury, la qualité des supports ou des objectifs visés, par exemple.

Les insuffisances constatées lors de prestations plus faibles concernent la méconnaissance de la discipline et l'incapacité des candidats à répondre aux questions du jury en tenant compte des notions de développement de l'enfant. La question du « développement du jugement moral » est mieux connue cette année par les candidats. Cependant, la plupart des candidats ne parviennent toujours pas à créer du lien entre leur séquence et leurs connaissances des fondements scientifiques du développement moral chez l'enfant.

Les attentes du jury

Pour le dossier, le jury attend des propositions pédagogiques qui intègrent les compétences de la discipline « Enseignement moral et civique ». Il attend également une recherche suffisante pour présenter des fondements scientifiques acceptables. Il attend enfin une relation entre la séquence présentée, la connaissance des élèves et la réalité de la classe. Le jury encourage les candidats à mettre en œuvre la séquence présentée avant l'épreuve orale.

Pour la partie entretien, le jury attend des candidats qu'ils aient des connaissances précises des domaines « Enseignement moral et civique », du développement de l'enfant et des programmes de l'école primaire. Le jury cherchera à mettre en évidence la capacité à dialoguer sur des notions de développement du jugement moral de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte. Il attend également une tenue et des propos conformes à l'éthique des enseignants et des agents de la fonction publique, en général.

Conseils au candidat

Le candidat doit mener une recherche approfondie autour du sujet qu'il propose, mais aussi avoir des connaissances solides de la discipline « Enseignement moral et civique » pour l'école primaire.

Il faut pour cela une étude des textes officiels les plus récents, des lectures issues de la recherche universitaire soigneusement sélectionnées. Il faut également une construction du dossier qui tienne compte de l'appropriation des textes réglementaires et des concepts scientifiques.

De solides notions du développement de l'enfant sont indispensables à la réussite de cette épreuve. Les notions de « développement du jugement moral » en font partie et doivent également être connues.

La séquence présentée doit proposer une progression cohérente, en lien avec l'âge des élèves, avec leurs possibilités et leurs intérêts, en référence aux programmes, afin de privilégier les apprentissages de la discipline.

Le jury n'attend pas de simples réponses aux questions. Il attend du candidat des réponses argumentées en fonction des choix effectués pour la séquence présentée. Il attend également du candidat, une capacité à modifier ses choix et à proposer des améliorations de la séquence présentée au cours de l'entretien, en fonction du questionnement des membres du jury.

Oral 2

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'épreuve d'EPS se déroule en première partie de la deuxième épreuve orale.

Durée de l'oral d'EPS : 10 minutes d'exposé suivies de 20 minutes d'entretien (40 points)

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Les APSA suivantes ont été concernées :

Jeux et sports collectifs

Gymnastique

Natation

Activités athlétiques

Les sujets sont proposés sous la forme d'une vidéo de 2mns 30 environ incluant les 3 consignes ou questions :

- Décrivez les situations présentées et argumentez les choix opérés par l'enseignant
- Identifiez et analysez deux ou trois comportements observables
- En quoi la pratique de cette activité concourt-elle à l'éducation à la santé ?

Les vidéos présentent :

Soit une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice

Soit une série de situations significatives d'une progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique corporelle considérée.

Les candidats disposent de la vidéo durant tout le temps de préparation sur un ordinateur individuel ainsi que pendant le temps de l'épreuve orale devant le jury.

L'évaluation renvoie à trois grands domaines de compétences :

1/celui de l'expression et de la communication : qualité de l'expression, aisance, précision, concision, mise en évidence des éléments essentiels notamment à partir du support vidéo, structuration du propos.

2/ celui des connaissances et de leur utilisation : maîtrise des savoirs disciplinaires et des exigences du socle pour enseigner, connaissance des programmes de l'école primaire, connaissances pédagogiques et didactiques, utilisation pertinente des observables, des finalités de l'école ...

3/ celui de l'analyse et de la réflexion : pertinence des réponses aux questions posées, capacité à situer l'action d'enseignant par rapport à des valeurs de référence et dans le cadre des réglementations existantes .

Remarques générales

Le jury souligne l'investissement des candidats dans la préparation de cette épreuve : les prestations répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : description des situations observées et des problèmes rencontrés lors de celles-ci par les élèves. Cependant, un certain « formatage » est constaté pour ce qui concerne la contribution à l'éducation à la santé, beaucoup de candidats « récitent » des standards stéréotypés reprenant le même plan, les mêmes contenus et les mêmes propositions d'activités.

1/ Maîtrise de la langue pour communiquer

Majoritairement, l'expression et la communication sont maîtrisées aussi bien dans les exposés que dans les entretiens.

+ Les exposés répondent au sujet, ils sont le plus souvent clairs, structurés et cohérents. Le plan est annoncé et s'articule majoritairement autour du questionnement proposé.

Certains candidats annoncent en préambule, le ou les problèmes moteurs travaillés, se montrent capables d'approfondir leur réflexion autour de la problématique présentée et osent un avis personnel argumenté.

+ Les candidats ont dans l'ensemble bien su gérer le temps imparti pour traiter le sujet, le jury a apprécié que des candidats puissent se détacher de leur préparation écrite pour adopter une posture de communication adaptée à l'exercice.

- A contrario, les candidats ne pouvant se détacher de leurs notes voire lisant in extenso leur écrit ont laissé une impression défavorable.

-/+ Encore trop peu de candidats ont recours à la vidéo, pourtant disponible, afin d'étayer leurs propos, perdant un temps précieux à décrire de façon exhaustive l'ensemble des dispositifs matériels. Il est donc utile de rappeler que ce support a vocation à être utilisé pour a minima resituer les observations effectuées.

- Le jury note également une maîtrise insuffisante du lexique spécifique nécessaire à l'explicitation des conduites motrices et des gestes professionnels

La connaissance du vocabulaire spécifique permettant de décrire les situations proposées doit être systématiquement travaillée, ce travail permettra d'expliciter les gestes professionnels observés.

2/ Maîtrise des savoirs disciplinaires, des exigences du socle

+ Les candidats ont une assez bonne connaissance des APSA concernées, ils restituent généralement le domaine et la compétence spécifique travaillée.

- A l'inverse, ils regrettent que trop de candidats perdent un temps précieux à décrire les situations laissant peu de place à l'analyse des problèmes rencontrés par les élèves dans les tâches qui leur sont proposées.

- Dans ce cadre, les ajustements pédagogiques se réduisent parfois à une énumération d'activités qui ne font pas sens.

- La pratique des activités est rarement décrite en référence aux années de chaque cycle et en exploitant les ressources locales.

- Les propositions pourraient aussi tenir compte des différents apprentissages à travers des activités interdisciplinaires ou transversales incluant des pratiques physiques. Cette souplesse est à apprécier néanmoins à la mesure des compétences visées et de l'évaluation des acquis des élèves.

L'acquisition progressive du « savoir nager » dans la réalisation d'une performance mesurée et l'adaptation à l'environnement aquatique fait partie des connaissances et des capacités essentielles définies par le socle commun.

3/ Analyse et réflexion

+ Les jurys ont apprécié les candidats qui, s'appuyant sur une analyse objective des comportements des élèves, définissent avec clarté et concision quelques enjeux qu'ils resituent dans un domaine bien référencé.

+ Les jurys ont privilégié les prestations des candidats articulant avec pertinence les conduites motrices observées aux questions d'enseignement visées, se fixant des objectifs réalistes, proposant des remédiations concrètes au regard des problèmes repérés montrant ainsi les compétences attendues dans le cadre de l'épreuve.

- Les examinateurs observent en effet que certains candidats confondent savoirs formalistes et apprentissages par compétences faute de trouver le sens de la situation pédagogique proposée souvent par manque de capacité d'observation. C'est notamment le cas pour ce qui concerne la contribution à l'éducation à la santé : il convient de contextualiser les enjeux énoncés au vu des situations observées.

Les candidats veilleront donc à établir des articulations signifiantes entre les problèmes posés aux élèves face aux situations, la diversification des pratiques, les modalités pédagogiques et les liens vers les autres domaines d'apprentissages notamment le langage.

Les connaissances des APSA et le degré d'appropriation des textes officiels doivent être approfondis afin d'y recourir spontanément.

Les candidats sont encouragés à être plus « authentiques » par rapport à leur pratique de l'EPS : il s'agira de mettre en évidence une problématique simple et d'y répondre au cours de l'exposé en s'impliquant personnellement. Il paraît souhaitable de s'appuyer sur son expérience personnelle afin de proposer un développement qui mette en avant la diversité des comportements d'élèves et les dispositifs leur permettant de construire des connaissances.

En conclusion, pour réussir cette partie de l'épreuve, il convient de :

- Maîtriser les connaissances disciplinaires indispensables à un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire.
- Savoir expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.
- Montrer sa capacité à analyser, synthétiser les observations et à dégager une problématique.
- Prendre en compte, au cours de l'exposé, les comportements significatifs observés sur la vidéo pour illustrer les propos.
- Faire preuve de méthode dans la présentation en s'appuyant sur un plan annoncé et en étayant ses propos par l'image.
- Utiliser son expérience professionnelle ou les observations faites pour illustrer à bon escient.
- Se détacher de la lecture de ses notes pour communiquer avec le jury.

CONNAISSANCE DU SYTEME EDUCATIF FRANÇAIS

L'épreuve se déroule en deuxième partie de la deuxième épreuve orale.

Durée : 15 minutes d'exposé (20 points) suivies de 30 minutes d'entretien (40 points)

L'intitulé donné à cette épreuve (Connaissance du système éducatif) ne doit pas conduire à la considérer comme une simple vérification de connaissances. Dans sa totalité, l'épreuve comporte également une appréciation de la capacité de chaque candidat à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que celle à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Finalités de l'épreuve

l'épreuve vise à apprécier

les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire : organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains,

sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel)

sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative

son analyse de la situation professionnelle présentée et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester des compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

sa prise en compte des acquis et des besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire,

sa capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Critères d'évaluation des candidats

Dans l'exposé, les critères d'évaluation portent sur l'aptitude à dégager la problématique de la situation professionnelle proposée dans le dossier, à présenter un discours organisé et cohérent fondé sur une lecture approfondie des textes du dossier et sur les questions qui l'accompagnent et à en offrir une analyse.

L'entretien permet, dans un premier temps, d'approfondir le sujet, de faire préciser les propos entendus, de revenir sur la lecture des textes et d'échanger sur les interprétations. Dans la suite, le jury élargit le questionnement afin d'explorer, chez le candidat, les connaissances du système éducatif, ainsi qu'elles sont présentées dans le programme du concours. Il n'est pas attendu de connaissances juridiques et réglementaires spécialisées, mais seulement celle de l'école primaire, dans ses divers contextes.

Au travers de l'exposé et de l'entretien, le candidat doit faire apparaître qu'il est engagé dans la construction des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies dans le *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation* (Arrêté du 1^{er} juillet 2013).

Il doit donc, en particulier, se montrer capable d'expliciter

les principes fondamentaux qui portent l'école primaire et son fonctionnement,

les processus d'apprentissage des élèves, notamment les capacités liées à l'âge,

la prise en compte des besoins et de la diversité des élèves, celle des élèves en situation de handicap et celle des élèves en difficulté,

les principes éthiques que peuvent suggérer les éléments du dossier,

la dimension du travail en équipe, celle de la coopération avec les parents et avec les partenaires

La définition de l'épreuve autorise les jurys à une amplitude étendue du champ du questionnement. Il s'agit bien d'apprécier la capacité du candidat à se situer dans son futur métier : agent du service public et professeur des écoles dans la communauté éducative.

Dans l'entretien, outre les connaissances, sont appréciées l'aptitude à la coopération par l'échange structuré avec le jury, la capacité à argumenter, l'expression de convictions à l'égard de valeurs, celle de choix référés à des principes éthiques. Il s'agit d'appréhender comment le candidat se projette dans le métier qu'il envisage.

Les qualités d'écoute, de communication, d'expression, le niveau de langue, indispensables à l'exercice du métier d'enseignant, sont évidemment évalués.

Caractéristiques des dossiers

Constitués de cinq pages, les dossiers se composent généralement de trois textes dont les contenus se complètent, se répondent (ou s'opposent) et traitent d'une situation professionnelle dont le titre annonce la thématique. Quelques exemples de cette session : *L'évaluation bienveillante, Le numérique au service de l'enseignement, Nouvelle répartition du temps scolaire, Le décrochage scolaire, La culture au centre des apprentissages, Le redoublement, une aide à la réussite ? Coopérer entre professionnels, La refondation de l'Éducation prioritaire...*

Les documents sont le plus souvent des textes réglementaires, des extraits de rapports de l'Inspection générale sur le fonctionnement de l'école, des extraits d'ouvrages spécialisés de l'éducation, des articles issus de revues pédagogiques, de la recherche ou de la presse grand public sur des questions d'éducation.

Trois questions guident le candidat dans la préparation de son exposé

Question 1 : question orientant vers une synthèse des documents (ex. *quelle place est faite aux parents à l'école ?*)

Question 2 : question invitant au développement d'un aspect du dossier (ex. *quelles difficultés entre parents et enseignants ?*)

Question 3 : question ouvrant sur une mise en situation professionnelle (ex. *comment mener une action en équipe d'école pour faciliter la construction d'une co-éducation ?*)

Par exemple :

SUJET : Les enjeux de la laïcité à l'école

Ce dossier comporte 5 pages. Il est composé de :

Texte 1 : Mona OZOUF, *La Laïcité à l'Ecole sous la IIIe République*, in *L'Ecole, L'Eglise et la République (1871-1914)*, Editions Cana/Jean Offerdo, 1982

Texte 2 : Dominique BORNE, *La Laïcité au cœur des enseignements*, rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, Septembre 2004

Texte 3 : *Charte de la laïcité à l'école, valeurs et symboles de la République*, circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013 (extraits), BO n°33 du 12 septembre 2013.

Vous construirez votre exposé à partir des questions suivantes.

1 – A la lecture des documents proposés, vous définirez les enjeux de la laïcité à l'école, en faisant apparaître les constances et les évolutions dans l'application de ce principe.

2 – Selon vous, pour un éducateur, qu'est-ce que « pratiquer la laïcité » ?

3 – Comment intégreriez-vous la dimension de la laïcité aux enseignements, dans des disciplines telles que l'histoire, l'éducation physique et sportive ou les sciences ? Vous illustrerez votre réponse de quelques exemples.

SUJET n° 13 : Les inégalités scolaires.

Ce dossier comporte 5 pages. Il est composé de :

Texte 1 : *Orientation et préparation de la rentrée 2014*, (introduction), circulaire n° 2014-068 du 20-05-2014

Texte 2 : Stéphane BONNERY, *Comment lit-on les albums dans les familles*, (équipe Escol- Circeft, Université Paris VIII), Les Cahiers pédagogiques n° 516, novembre 2014

Texte 3 : Jean-Yves ROCHEX, *Les pièges de la différenciation*, Les Cahiers pédagogiques n° 503, février 2013

Vous construirez votre exposé à partir des questions suivantes.

1 – En vous appuyant sur les textes proposés, présentez ce qui caractérise les inégalités entre élèves à l'école.

2 – Quelles seraient les conditions d'une pédagogie différenciée efficace ?

3 – Comment pourriez-vous, au sein d'une école, proposer des choix pour une réflexion collégiale sur l'évolution des pratiques contribuant à réduire les inégalités entre élèves ?

SUJET : L'école inclusive

Ce dossier comporte 5 pages. Il est composé de

Texte 1 : *La mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 dans l'éducation nationale* (extrait), rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, juillet 2012

Texte 2 : Eric PLAISANCE, *Intégration ou inclusion, éléments pour contribuer au débat*, La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation n° 37, 2007

Texte 3 : *Scolariser les élèves handicapés mentaux ou psychiques* (extrait), ouvrage collectif sous la direction de Bruno EGRON, Sceren, 2011

Vous construirez votre exposé à partir des questions suivantes.

1 – En quoi la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a-t-elle modifié les pratiques des enseignants de classe ordinaire ?

2 – Pourquoi parle-t-on d'école inclusive ?

3 - Quels sont les leviers sur lesquels on peut s'appuyer pour faciliter la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire ? Vous illustrerez de quelques exemples.

Appréciation globale sur les prestations des candidats lors de la session 2015

Les candidats ont montré très majoritairement une représentation claire des attentes à l'épreuve orale 2 du concours. Ils sont apparus mieux préparés pour cette seconde session.

Au plan méthodologique, l'exposé est construit, conforme aux règles de l'exercice. L'introduction présente les textes du dossier en les caractérisant, expose la problématique, annonce le plan qui reprend souvent l'ordre des questions. Une conclusion est apportée.

Le registre de langue est soigné, avec dans l'ensemble une certaine maîtrise du lexique et des concepts professionnels qui donne de la consistance au propos et une communication aisée.

Cette session a vu la quasi disparition des postures inadaptées chez quelques candidats, certes peu nombreux, qui s'étaient caractérisés l'an passé par une certaine désinvolture dans la relation avec les jurys, par leur tenue, leurs propos.

Les candidats ont paru généralement bien préparés à l'exercice sur dossier, ont su extraire l'essence des textes et traiter la situation à un niveau déjà professionnel.

Ils ont exposé un positionnement clair notamment à l'égard de la diversité des élèves, du travail en équipe, dans la coopération avec les familles, la transmission des valeurs de la République, dont les principes d'égalité, de laïcité.

Les compétences professionnelles, sans être toujours explicitement citées, apparaissaient néanmoins intégrées dans l'analyse du sujet, par l'évocation de ce qui devrait être mobilisé pour traiter la situation professionnelle. Les compétences ne sont évaluables qu'en action, mais les prestations laissent percevoir que leur construction est bien engagée. Dans les échanges, les candidats sont capables d'avancer une argumentation, de se positionner et de faire preuve d'une maîtrise des connaissances à un niveau satisfaisant.

De manière générale, chez la plupart des candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est généralement connu, en revanche, les enjeux liés aux politiques éducatives ne sont pas suffisamment bien appréhendés.

Les connaissances relatives aux processus d'apprentissage des élèves, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine plus déficitaire, ce que révèlent notamment les propositions pédagogiques avancées, relatives aux jeunes élèves de la maternelle, souvent mal adaptées à leurs possibilités. Le jeune élève reste un inconnu, notamment dans le développement du langage.

Ce qui a distingué les candidats remarquables, ce sont d'abord leurs qualités intellectuelles, mais elles ne sont pas suffisantes à elles seules. Ces candidats sont capables d'une lecture approfondie des textes du dossier pour en tirer une matière analysée propre à la construction d'un exposé solide. Ils peuvent en outre s'appuyer sur des connaissances qui sont intégrées et permettent de fournir dans l'entretien des réponses élaborées, nuancées, dans une langue souvent d'une belle qualité. L'échange avec le jury est fluide, riche et constructif. Les concepts sont maniés avec aisance dans un registre déjà professionnel. Ce qui caractérise ces candidats réside aussi dans leur aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques qui portent les évolutions du système éducatif et les réformes, et à traiter les situations en ne se limitant pas à une description de leurs aspects pratiques. Ils sont, en outre, en mesure d'illustrer leur propos par des exemples issus de leurs stages ou de leur expérience, avec la mise à distance nécessaire.

Leur positionnement professionnel est clair, fondé sur des principes éthiques explicites.

Leur entrée dans les compétences professionnelles est nettement repérable.

Les prestations qui, à l'opposé, n'ont pas convaincu les membres des jurys pèchent par des faiblesses de différentes natures, mais parfois cumulées.

Les connaissances du système éducatif (qui est pourtant l'intitulé de l'épreuve) sont insuffisantes, voire inexistantes, ce qui révèle que ces candidats n'ont pas pris la peine de se préparer au concours avec une mise à niveau a minima sur des aspects élémentaires attendus (Loi de Refondation, référentiel de compétences, dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, projet d'école...). Ce manque de connaissances conduit à une incapacité à analyser les textes, à les comprendre, conduit aussi à recourir à un registre de langue peu élaboré, trivial, sans lexique professionnel. Les questions du jury ne sont pas comprises, car sans référence pour le candidat. Certains, dotés pourtant des outils méthodologiques propres à construire un exposé à partir du corpus, ont malheureusement révélé une grande pauvreté dans leurs connaissances de l'école et du métier, lors de l'entretien. Leurs qualités propres ne pouvaient suffire à compenser le manque flagrant de préparation.

Le niveau de culture générale est apparu très en deçà même de ce qui est à enseigner à l'école : par exemple, incapacité à offrir quelques grandes figures féminines pouvant être présentées aux élèves dans le cadre de l'éducation à l'égalité filles-garçons (la plupart des candidats citent un peu mécaniquement Marie Curie, mais aucune autre femme illustre ne semble connue), pas de références en littérature de jeunesse ou en arts (incapacité à citer des œuvres, des artistes) quand la logique de l'entretien offre l'opportunité d'une question sur ces domaines au détour de l'échange. « *La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement.* » (Compétences communes à tous les professeurs, Référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013)

L'inaptitude à une lecture experte et efficace des textes du corpus, dès qu'ils apparaissent quelque peu résistants, a conduit à un traitement très superficiel, à des généralités alignées à partir du titre et de quelques connaissances personnelles sans entrer véritablement dans la problématique. Aucune analyse ou mise en relation des textes n'a été tentée. Lors de l'entretien, le retour aux textes n'a pas permis les approfondissements attendus et l'explicitation du sens. La capacité à lire et à appréhender les idées développées dans un texte est une exigence professionnelle pour un candidat, condition élémentaire à sa future formation.

Un positionnement inacceptable, exceptionnel fort heureusement, eu égard aux valeurs de l'école, notamment quand il témoignait d'un regard supérieur et condescendant envers les familles, a pu être relevé.

Une communication défailante a amené les commissions à écarter des candidats, en particulier quand la maîtrise de la langue française semblait d'un niveau incompatible avec l'exigence du métier (nombreuses fautes de langue comme « qui z'ont », incorrections syntaxiques récurrentes, défaut d'usage du subjonctif, pauvreté du lexique, familiarités, paroles inaudibles,...). La posture de quelques candidats a pu apparaître inadaptée dans une épreuve de cette nature : recherche d'une connivence inappropriée avec le jury, signes d'agressivité ou de familiarité. Plus rarement, une attitude fermée et une communication minimaliste n'ont pas permis d'obtenir du candidat l'engagement dans un échange constructif, ne conduisant pas en conséquence à envisager une entrée dans un métier où l'aptitude à la communication est une qualité fondamentale.

L'absence de gestion du temps a mis assez fréquemment des candidats en difficulté, quand ils étaient dépourvus d'un moyen de mesurer l'écoulement du temps de leur exposé : ni montre, ni chronomètre, l'usage du téléphone portable étant proscrit. Le jury a dû les interrompre à l'issue des 15 minutes sans qu'ils aient pu achever leur propos ou, à l'inverse, ils ont conclu sans avoir su tirer profit d'une portion acceptable du temps dont ils disposaient. Un exposé trop court ne peut être apprécié positivement. Il se caractérise généralement par une introduction succincte, un traitement expéditif des textes, sans analyse et sans organisation du discours.

Recommandations

Les faiblesses constatées pour cette seconde session ont concerné très souvent les enjeux des politiques éducatives. La question du « pourquoi ? » l'existence de telle loi, tel règlement reste généralement sans réponse. La compétence 2 du référentiel : *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école : (connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et son organisation en comparaison d'autres pays européens)* s'inscrit pourtant largement dans la finalité de l'épreuve. Cette faiblesse est à mettre en relation avec le déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Sans le support de ces repères chronologiques et culturels, les politiques éducatives sont, dans le meilleur des cas décrites, mais jamais appréhendées sous l'angle de leurs enjeux. Ainsi, les candidats ne peuvent pas expliquer le contexte historique et politique de l'émergence des lois sur la laïcité. Un pas qualitatif dans la préparation serait franchi si les candidats pouvaient passer d'une approche descriptive des faits, des normes ou des principes à la compréhension de leurs enjeux.

La connaissance des élèves, sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage sont apparues en deçà de ce qui peut être attendu. De manière générale, les candidats n'évoquent jamais les stratégies d'apprentissage des élèves. Le cycle 1 apparaît comme un niveau mal connu. Il s'agira d'une compétence (3 - *Connaître les élèves et les processus d'apprentissage*) à améliorer, pour une préparation plus complète de l'épreuve.

Les prestations gagneraient à ce que les compétences professionnelles soient davantage invitées dans les propos des candidats, qu'elles soient convoquées de manière explicite pour traiter les situations professionnelles, soutenir les positionnements et les choix.

La polyvalence, spécificité du maître du premier degré, n'est perçue que dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières), sans compréhension de ses enjeux dans la construction des connaissances et des compétences (notamment transversales) par les élèves ainsi que dans la préparation de situations d'apprentissage complexes et portées par l'interdisciplinarité. Elle peut être remise en cause par certaines pratiques pédagogiques d'équipe (échanges de service, classes partagées). Il serait utile que la polyvalence soit mieux envisagée dans ses implications. (Compétence P1 : *Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique, tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.*)

Enfin, il faut le répéter, la polyvalence ne peut être exercée que sur le fondement d'une solide culture générale.

La préparation devrait conduire à une meilleure maîtrise du lexique professionnel dont l'absence fait obstacle à l'analyse des situations proposées. Cette qualité est attendue parce qu'elle est révélatrice d'une familiarité déjà acquise avec les concepts et l'environnement du métier. Son absence est caractéristique d'une préparation insuffisante et ne permet qu'une pensée superficielle sur les questions à traiter ainsi qu'un discours trivial. Des concepts comme la différenciation sont invoqués de manière parfois un peu incantatoire, sans que le candidat ne puisse en apporter une définition acceptable. Cette maîtrise est très nettement apparue comme un élément de distinction entre les candidats.

Le recours pertinent à des exemples bien choisis, issus de l'expérience, est resté une caractéristique des très bons candidats. La capacité à analyser le vécu des stages (au plan pédagogique comme à celui de la vie scolaire) serait à développer en interaction avec les textes réglementaires et les exigences éthiques. Les outils de mise à distance et d'analyse réflexive semblent manquer pour tirer tout le bénéfice de ces immersions. En leur absence, l'observé et le constaté prévalent sur les indications réglementaires. Ceci semble particulièrement patent chez des candidats possédant une expérience professionnelle en milieu scolaire qui leur fournit certes un matériau dense issu de l'observation, mais pas toujours les moyens de l'analyser. Ceci peut contribuer à altérer la projection dans le métier.

Au plan méthodologique, la présentation des textes se réduit parfois à la simple relecture des titres et sources, alors qu'un bref résumé des idées majeures de chacun d'eux dénote déjà une première marque de compréhension. La troisième question des sujets qui ouvre sur une mise en situation professionnelle plus concrète a souvent été mal développée. Là aussi, la capacité à recourir à une expérience bien intégrée constituerait un renfort utile.

Enfin, il est nécessaire que tous les candidats soient conscients des exigences formelles d'une épreuve orale de recrutement de professeur, dans la posture comme dans le registre de langue.

Conclusion

Les exigences de cette épreuve sont celles attendues à l'égard de candidats qui viennent de s'engager dans un processus de construction de compétences professionnelles et dont le niveau correspond au master 1. C'est dans ce souci d'apprécier chez les candidats une entrée dans la profession de professeur des écoles que les jurys ont évalué les exposés et mené les entretiens, en veillant à ce que chacun puisse révéler au mieux ses potentialités.

Comme toute épreuve orale, celle de Connaissance du système éducatif requiert une solide préparation qui repose sur :

- une mise à niveau des connaissances indispensables, à partir du référentiel des compétences
- l'acquisition d'un lexique professionnel maîtrisé,
- une première familiarité déjà avec les réalités concrètes de l'école, qui doivent avoir été analysées dans le cadre d'une complémentarité théorie-pratique,
- un entraînement à présenter son exposé, en respectant la contrainte du temps (S'être ménagé plusieurs simulations est vivement recommandé).

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise de la langue française ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.

Pour cette seconde session du concours issu de l'arrêté du 19 avril 2013, les résultats à l'épreuve de Connaissance du système éducatif apparaissent globalement satisfaisants du point de vue de la préparation, avec une amélioration par rapport à la première édition et avec des perspectives d'évolution que ce rapport de jury a tenté de dessiner.

REDACTEURS DU RAPPORT
CRPE 2015

Jean-Yves BESSOL, Président
Jean-Pierre MOLLIÈRE, Vice-président

François CAPY

Brigitte CAPELAIN

Michaël DEROZIER

Florian DIERENDONCK

Abdel-Kader KHELIFI

Cécile LALOUX

Marie-Claire LENNE

Vincent LOGEON

Didier MEUROT

Claude MATICHARD

Claude VANDERVENNET